

place de la volonté & de la sagesse du Législateur suprême? »

*Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels & imprescriptibles de l'homme.*

„ La fin principale des sociétés politiques doit être la fin pour laquelle Dieu a créé l'homme. Or, Dieu a créé l'homme pour le connoître, l'aimer, le servir, lui obéir, & par ce moyen obtenir la vie éternelle ; d'où il s'ensuit que la fin principale des sociétés politiques, c'est de maintenir & conserver les loix que Dieu a données aux hommes, pour parvenir à cette fin bienheureuse. Les droits de l'homme doivent être subordonnés aux droits de Dieu & à ses loix. „

*La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.*

„ De ce principe il suit évidemment qu'il n'y a plus d'autre crime que l'assassinat, le vol, la calomnie & autres de cette espèce ; donc l'impiété, les blasphèmes, les sacrilèges, les débauches ne seront plus des crimes. „

*La loi est l'expression de la volonté générale.*

„ Outre que cet article semble substituer la volonté des hommes aux loix divines & ecclésiastiques, il est absurde en lui-même ; car la volonté générale ne peut se connoître qu'en recueillant toutes les volontés particulières, ce qui est impraticable. D'ailleurs, si la volonté générale est partagée, quelle volonté fera la loi ? Celle du plus grand nombre ? Il falloit donc dire : *La loi est l'expression de la volonté de la pluralité des citoyens.* Et de quel droit la pluralité par sa volonté liera-t-elle la volonté de la mine-